

# DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

## Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe

Comité syndical du 30 juillet 2021

Délibération n° COMSY2021-07-30/24

### OBJET : Dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vendredi 30 du mois de juillet à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe dûment convoqué le 23 juillet 2021, s'est réuni en distanciel et en séance publique à la salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville du Gosier, sous la Présidence de Monsieur Cédric CORNET.

**COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL :** 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

**MEMBRES EN EXERCICE :** 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

**PARTICIPANTS (Avec voix délibérative) :**

**Membres titulaires :**

MM. Cédric CORNET, Fabrice JASARON, Pierre PORLON, Michel HOTIN, Teddy BARBIN, Denis CORNEILLE, Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, MM. Olivier MOUNSAMY, Mmes Élodie PITON, Nicole SINIVASSIN.

**Membres suppléants :**

Mme Myriam BROSIUS, M. Daniel MOUSTACHE, Mme Bernadette THURAM épouse ANNE-MARIE.

**DÉLÉGUÉS ABSENTS : Trois (3)**

MM. Jean BARDAIL (titulaire), Bernard PANCREL (titulaire), Loïc TONTON (titulaire).

A été désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

Le quorum requis étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et en particulier son article 128 fixant à 5 ans à compter de sa promulgation, le délai pour rendre obligatoire la transmission par voie électronique au représentant de l'État des actes pris par les autorités des communes de plus de 50 000 habitants ;

Vu l'article L2131-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales relatif au régime juridique des actes pris par les autorités communales ;

Vu les articles R2131-1 à R2131-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales relatif à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 Avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2021-04-29-00006-SG/DCL/SLAC du 29 avril 2021, portant création du syndicat mixte ouvert dit « à la carte » dénommé « syndicat d'innovation et de valorisation de Guadeloupe » ;



**Considérant** l'obligation d'adhérer au dispositif ACTES, Aide au Contrôle de légalité dématérialisé, proposé par l'Etat et qui permet la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;

**Considérant** que le dispositif ACTES nécessite la signature d'une convention entre la Préfecture et SINNOVAL pour valider le principe d'échanges dématérialisés et le choix d'un opérateur labellisé ;

**Après exposé du Président et après débat, le Comité syndical, à l'unanimité :**

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : **de valider** le principe de la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

**ARTICLE 2** : **d'autoriser** le Président à signer la convention y afférente avec l'Etat.

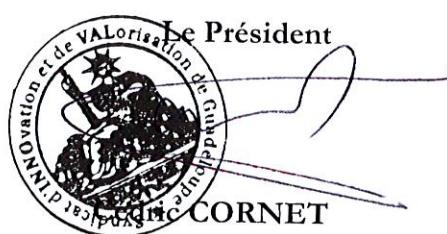
**ARTICLE 3** : **d'autoriser** le Président à signer le contrat à venir avec l'autorité de certification pour la fourniture de certificats de signature électronique.

**ARTICLE 4** : **d'autoriser** le Président à signer tout acte relatif à bonne exécution de cette affaire.

**ARTICLE 5** : **d'inscrire** les dépenses au Budget de SINNOVAL.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Notifié aux Presidents de la CANGT, de la CARL et de la Région Guadeloupe ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues - 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradam.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradam.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

# OPÉRATEURS DE TRANSMISSION

Liste des dispositifs de transmissions homologués pour le système d'information @CTES au 18 juin 2021

Opérateur	Dispositif homologué	Date de fin homologation	Contact	Adresse postale
			Mail ou Web	Téléphone
<b>Dematis</b>	e-legalite.com	11/06/2024	conseil@dematis.com	01 72 36 55 48 10, boulevard de Grenelle 75738 Paris Cedex 15
<b>ADULLACT</b>	s2low	13/09/2024	contact@adullact.org	5, rue du Plan du Palais 34000 Montpellier
<b>Docapost FAST</b>	FAST-ACTES	30/03/2023	commercial@docapost-fast.fr	120-122, rue de Réaumur 75002 Paris
<b>SRCI</b> SOLUTIONS DE DEMATERIAISATION	iXBus	31/07/2023	<a href="http://solutions.srci.fr/contact/">http://solutions.srci.fr/contact/</a>	02 37 91 30 80 Bâtiment Groupama Parc tertiaire du Jardin d'entreprises 10, rue Blaise Pascal 28000 Chartres
<b>A.G.E.D.I.</b>	agedi-legalite	10/06/2026	agedi@agedi.fr	04 71 48 70 11 15, lieu dit Les Marnières BP 90217 15002 Aurillac cedex
<b>XDEMAT SPL</b>	xtdt.spl.xdemat	22/10/2024	<a href="https://www.splxdemat.fr/2/_nous-rejoindre/nous-rejoindre.php">https://www.splxdemat.fr/2/_nous-rejoindre/nous-rejoindre.php</a>	2, rue Pierre Labonne BP 394 10026 Troyes CEDEX
<b>AWS</b>	AWS-legalite	30/04/2023	conseil@aws-france.com	04 80 04 12 60 97, rue du Général Mangin 38100 Grenoble
<b>SICTIAM</b>	Stela	07/01/2024	commercial@sictiam.fr	Business Pôle 21047, route des Dolines – CS 70257 06905 Sophia-Antipolis CEDEX

 Syndicat Mixte Agence Landaise Pour l'Informatique	Landespublic	10/06/2026	direction@alpi40.fr	05 58 85 81 90	175, place de la caserne Bosquet BP 3069 40002 Mont-de-Marsan
	ixchange	09/06/2026	demat@jvs.fr <a href="https://www.jvs-mairistem.fr/">https://www.jvs-mairistem.fr/</a> organisation-equipe/teletransmission-actes-helios	03 26 21 63 55	7, rue Raymond Aron CS80547 – Saint-Martin-sur-le-Pré 51013 Châlons-en-Champagne Cedex
 Syndicat mixte de coopération territoriale	TDT MEGALIS	30/07/2023	<a href="https://www.megalisbretagne.org/jcms/mw_17507/contact">https://www.megalisbretagne.org/jcms/mw_17507/contact</a>		ZAC des Champs Blanc 15, rue Claude Chappe - Bâtiment B 35510 Cesson Sévigne
	BL Échanges Sécurisés	09/09/2024	commercial@berger-levraud.com	0 820 35 35 35	Société Berger - Levraud 892, rue Yves Kermen 92100 Boulogne-Billancourt
	OK-HUB	02/01/2024	<a href="https://www.oodrive.fr/contact">https://www.oodrive.fr/contact</a> projet@omnikles.com	0 825 00 13 26	Exploitant commercial : Oodrive 26, rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris
	Local Trust Actes	11/06/2024	contact@atexo.com	01 53 43 05 40	17, boulevard des Capucines 75002 Paris
	tdt.sitpi.fr	11/09/2025	contact@sitpi.fr	04 76 98 90 00	48, avenue Jean Jaurès BP 66 38602 Fontaine cedex
	Transferts- securises.fr	04/07/2024	contact@atline.fr		4, avenue du recteur Poincaré 75016 Paris
	tdt-sitec.fr	06/09/2023	contact@sitec.corsica	04 95 23 68 00 04 95 30 01 86	Zone industrielle du Viazzo 20090 Ajaccio

	Magitel-CL	01/08/2023	marketing@telino.com (contact commercial) support.telino.digital@studia.fr (support)	01 69 53 68 68	STUDIA DIGITAL – TELINO ZAC des Godets 12, rue des Petits Ruisseaux 91370 Verrières-le-Buisson
	@ct'EURE	30/07/2023	actes@eure.fr		14, boulevard Georges Chauvin 27000 Evreux
	demat76.fr	10/08/2023	jean-christophe.thorel@cg76.fr	02 35 03 55 55	Quai Jean Moulin 76101 Rouen Cedex 1
	TDT SILPC	26/10/2023	silpc@silpc.fr	05 55 43 99 00	2, rue Jean Monnet 87170 Isle

